



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

PROCÈS VERBAL
Séance du jeudi 20 février 2025
à 18 h 30 à Réalmont

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Monsieur Claude ROQUES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri VIAULES.

Membres en exercice : 36

Membres présents : 24

Nombre de procurations : 8

Membres votants : 32

DÉCISIONS DU BUREAU PAR DÉLÉGATION

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

01 - Développement économique - ZAE de Lombers : Travaux de viabilisation - Demande de subvention auprès de l'Etat - DETR 2025

PÔLE SERVICES A LA POPULATION

02 - Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance : Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Terre-de-Bancalié - Acquisition d'une maison

03 - Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance : Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Terre-de-Bancalié - Demande de subventions auprès de l'État – DETR 2025, du Département, de la CAF et de la MSA

QUESTIONS DIVERSES**DÉCISIONS DU BUREAU PAR DÉLÉGATION****2025-04 : ZAE Lombers - Maîtrise d'œuvre travaux viabilisation**

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1 et L 2430-1 et suivants,

Vu les travaux de viabilisation de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Lombers projetés secteur « Bois long »,

Considérant que le Bureau d'études 2au présente toutes les compétences et qualifications requises pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de confier au Bureau d'études Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2au) domicilié 34 bis, chemin du chapitre à Toulouse (31100), une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de viabilisation de la ZAE de Lombers – secteur « Bois long » moyennant un montant global et forfaitaire de rémunération à hauteur de 26 925,88 € HT (taux de rémunération : 5 %),

- autorise le Président à signer la proposition technique et financière n° 21/021 et toute autre pièce utile à l'exécution de la présente.

2025-10 : Office de Tourisme Centre Tarn - Tarifs 2025

Afin de valoriser les productions et savoir-faire locaux et de rendre attractif l'Office de Tourisme, il s'avère nécessaire d'étoffer et de renouveler régulièrement l'offre de la boutique en proposant de nouveaux produits à la vente.

A cet effet, M. le Président propose d'arrêter comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2025 :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2025	Facturation
	1 MAGNET BASTIDE REALMONT	6,50 €	Unitaire
	2 MAGNETS BASTIDE REALMONT	11,00 €	
	1 MAGNET DOZ	2,50 €	
	3 AILES, 3 CUISSSES, 3 FILETS – PIGEONS MONT ROYAL	10,50 €	
	AFFICHE RÉALMONT	3,00 €	
	AFFICHE REALMONT DOZ	8,00 €	
	AFFICHE ARIFAT DOZ	8,00 €	

Tourisme	CARTES IGN	13,40 €
	CARTES POSTALES	0,80 €
	CARTES PORTALES DOZ	1,20 €
	CONTES ET RECITS DE MA MONTAGNE – JP PELLET	9,80 €
	ENVELOPPE PRÉ-TIMBRE	1,00 €
	ENVELOPPE PRÉ-TIMBRES X 10	8,00 €
	FICHES RANDONNEES	0,50 €
	GUIDE DU ROUTARD	11,90 €
	ITINERAIRES TARN	24,90 €
	JEU CASTELROC	20,00 €
	LA BASTIDE ROYALE DE REALMONT – B CANER	12,00 €
	LE CANTON DE MONTREDON-LABESSONNIE	10,00 €
	LE MONDE DES PIGEONNIERS	49,00 €
	LE PATRIMOINE RACONTE AUX ENFANTS	10,00 €
	LE TARN-SENTIERS DES PATRIMOINES	14,50 €
	LIQUEUR ALAIN BARRAU 50CL	10,00 €
	LIVRE LOUISA PAULIN	21,00 €
	LIVRE PIGEONNIERS DU TARN	24,90 €
	LIVRE PIGEONNIERS EN MIDI-PYRENNES	25,90 €
	LOT DE CARTES POSTALES CT	3,20 €
	MIEL 500G LES FLEURS DU MIEL	6,50 €
	MONOPOLY DU TARN	45,00 €
	MONOPOLY PRESTATAIRE	39,00 €
	MOUTARDE AU SAFRAN	6,00 €
	PLANCHE A DECOUPER LEAL	13,00 €
	POCHETTE RANDO	7,00 €
	REALMONT TOME 1 SOUYRI	14,00 €
	REALMONT TOME 2 SOUYRI	13,00 €
	REALMONT TOME 3 SOUYRI	13,00 €
	SAVON LAIT ANESSE 100G ASINERIE OC	4,80 €
	SAVON PRAIRIE DE CAMELINE	7,00 €
	SHAMPOOING SOLIDE PRAIRIE DE CAMELINE	8,00 €
	SORTIE VAE PRODUCTEURS	10,00 €
	TARN A PIED	15,00 €
	TERRINE PIGEONS DU MONT ROYAL	5,20 €
	TOTE BAG	2,00 €
	TRAVERSEE DU TARN	16,00 €
	VAE DEMI JOURNEE	10,00 €
	VAE JOURNEE	20,00 €
	VG DEGUSTATION	10,00 €
	VG VILLAGE ADULTE	8,00 €
	VG VILLAGE BB	0,00 €

	VG VILLAGE ENF	5,00 €	
	HISTOIRE DE REALMONT	2,00 €	
	BIERE 33 CL UNE DERNIERE	3,00 €	
	BIERE 75 CL UNE DERNIERE	6,50 €	
	PACK 4 BIERES 33 CL UNE DERNIERE	10,00 €	
	SPIRULINE EN PAILLETES SPIRUL'IN TARN	16,50 €	

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, adopte les tarifs 2025 de l'Office de Tourisme Centre Tarn proposés.

2025-11 : Enfance Jeunesse - Recrutement CDD remplacement

Le Bureau a délégué pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison d'un congé de maladie ordinaire d'un agent sur le poste d'animateur enfance jeunesse et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet à compter du 03 février 2025 et ce jusqu'au retour de l'agent.

- un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe – C2

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

2025-12 : Enfance Jeunesse - Recrutement d'animateurs saisonniers dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Éducatif

Le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs.

Les collectivités territoriales peuvent donc conclure des CEE en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Pour pallier les besoins occasionnels du Service Enfance Jeunesse, il est donc proposé de recourir au CEE avec une rémunération journalière forfaitaire de 70 € complétée d'un forfait nuitée de 10 € par nuit pour les animateurs encadrant un séjour.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide :

- de recruter deux animateurs saisonniers dans le cadre du dispositif CEE :

Secteur Enfance – site de Réalmont

- * un animateur du 21 au 28 février 2025 : 5.5 jours

Secteur Enfance – site de Montredon-Labessonnié

- * un animateur du 21 au 28 février 2025 : 5.5 jours
- de fixer la rémunération journalière forfaitaire à 70 € complétée, si nécessaire, par un forfait nuitée de 10 € par nuit,

- d'autoriser le Président à signer les contrats à intervenir et toute autre pièce utile.

2025-13 : Enfance Jeunesse - Recrutement d'animateurs saisonniers dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Éducatif

Le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs.

Les collectivités territoriales peuvent donc conclure des CEE en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Pour pallier les besoins occasionnels du Service Enfance Jeunesse, il est donc proposé de recourir au CEE avec une rémunération journalière forfaitaire de 70 € complétée d'un forfait nuitée de 10 € par nuit pour les animateurs encadrant un séjour.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide :

- de recruter un animateur saisonnier dans le cadre du dispositif CEE :

Secteur Enfance – site de Réalmont

* un animateur du 14 au 28 février 2025 : 10.5 jours

- de fixer la rémunération journalière forfaitaire à 70 € complétée, si nécessaire, par un forfait nuitée de 10 € par nuit,
- d'autoriser le Président à signer les contrats à intervenir et toute autre pièce utile.

2025-14 : Finances – Convention de partenariat avec l'ADM81

Considérant la nécessité de professionnaliser le volet analyse et suivi des finances de la Communauté de Communes,

Considérant que l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) peut répondre à ce besoin par le biais de son service Fiscalité – Finances,

Vu le projet de convention de partenariat « Assistance financière et fiscale » proposé par l'ADM81 qui stipule notamment que sa durée sera définie en fonction des besoins d'accompagnement de la Communauté de Communes et que la prestation sera facturée forfaitairement à hauteur de 3 000 € la première année (étude de base) et 1 500 € les années suivantes (mise à jour annuelle),

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- valide les termes de la convention de partenariat « Assistance financière et fiscale » avec l'ADM81 à intervenir,
- autorise le Président à la signer ainsi que toute autre pièce utile.

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2025-07 - Développement économique - ZAE de Lombers : Travaux de viabilisation - Demande de subvention auprès de l'Etat - DETR 2025

M. VIAULES indique qu'au regard d'engagements écrits d'entreprises ayant un besoin prégnant d'acquérir du foncier pour construire un bâtiment adapté à leur accroissement d'activité, il convient à présent d'achever la viabilisation de 1,8 hectare restant à la commercialisation (lots de 2 900 à 6 000 m²) sur la Zone d'Activité Économique (ZAE), sise route Vieille d'Albi à Lombers, et ce dans le cadre du permis d'aménager déposé dernièrement auprès des services de l'État.

C'est en continuant à accueillir des activités industrielles et artisanales sur ce site que la Communauté de Communes contribue à créer et maintenir de l'emploi, renforce l'attractivité de son territoire, conforte son économie résidentielle dans le respect de son environnement et consolide l'image de l'ensemble des acteurs économiques du Centre Tarn.

Le montant global prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'élève à 674 143,06 € HT.

L'aménagement des zones d'activité étant éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), il est proposé de solliciter à ce titre une aide auprès de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

État - DETR 2025 (30 %)	202 242,92 €
Communauté de communes (70 %)	471 900,14 €
TOTAL	674 143,06 €

M. le Président précise qu'il s'agit de la dernière tranche de travaux d'aménagement de la zone. Toutes les parcelles à la vente seront ainsi viabilisées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel susvisé, décide de lancer l'opération, sollicite la subvention la plus importante possible auprès de l'État - DETR 2025 et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles à cet effet.

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

2025-08 - Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance : Création d'une Maison d'Assistants Maternelles à Terre-de-Bancalié - Acquisition d'une maison

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du diagnostic réalisé en 2022 pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale passée avec la CAF, deux zones blanches en matière d'accueil de la Petite Enfance ont été identifiées : Montredon-Labessonnié et Terre-de-Bancalié.

L'existence simultanée d'un projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et d'une maison en vente au sein du bourg de Roumégoux constitue une véritable opportunité et ce pour plusieurs raisons :

- de plein pied, la maison est de fait adaptée à l'accueil de la Petite Enfance,
- la maison est directement accessible depuis la place de la Mairie (facilité de stationnement, cheminement sécurisé),
- les coûts d'acquisition et d'aménagement d'une maison existante sont moindres que le coût de construction d'un équipement neuf,
- le fait d'acheter un bien bâti déjà existant contribue à moins consommer de foncier.

De surcroît, la localisation de cette maison, à 200 mètres du futur groupe scolaire, présente un intérêt pour les familles et préfigure la constitution d'un pôle d'accueil petite enfance-enfance.

La création de cette MAM devrait permettre aux 3 assistantes maternelles concernées par le projet d'asseoir leur activité et, en accueillant jusqu'à 12 enfants, de contribuer au maintien de l'offre d'accueil sur cette partie du territoire.

M. VIAULES propose donc à l'assemblée d'acquérir cette maison d'habitation avec jardin d'une contenance d'environ 800 m² (à prendre sur la parcelle cadastrée sous le n° 859 – section D), située 23, rue de Bétou à Roumégoux - Commune de Terre-de-Bancalié, appartenant à M. Roger CABOT moyennant le prix de 182 000 €.

M. VIAULES indique que Mme BARTHE DE LA OSA votera contre car elle considère qu'avant de créer de nouvelles structures d'accueil de la Petite Enfance, bien que moins coûteuses s'agissant des MAM, il y aurait lieu de mettre en place des actions qui optimisent le taux de fréquentation des structures existantes.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (3 voix contre : M. ROQUES, Mme BARTHE DE LA OSA, Mme LACROIX), décide d'acquérir ladite maison dans les conditions susvisées et autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout autre pièce utile à l'exécution de la présente.

2025-09 - Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance : Création d'une Maison d'Assistants Maternelles à Terre-de-Bancalié - Demande de subventions auprès de l'État – DETR 2025, du Département, de la CAF et de la MSA

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du diagnostic réalisé en 2022 pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale passée avec la CAF, deux zones blanches en matière d'accueil de la Petite Enfance ont été identifiées : Montredon-Labessonnié et Terre-de-Bancalié. Dans le même temps une réflexion s'engageait sur la Commune Terre-de -Bancalié en vue de la création d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs. L'amélioration des services aux familles en matière d'accueil de la petite enfance ne peut aujourd'hui être dissociée de la question de l'enfance.

L'existence simultanée d'un projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et d'une maison en vente au sein du bourg de Roumégoux constitue une véritable opportunité et ce pour plusieurs raisons :

- la localisation de la maison, à 200 mètres du futur groupe scolaire, présente un intérêt pour les familles et préfigure la constitution d'un pôle d'accueil petite enfance-enfance,
- de plein pied, la maison est de fait adaptée à l'accueil de la Petite Enfance,
- les coûts d'acquisition et d'aménagement d'une maison existante sont moindres que le coût de construction d'un équipement neuf,
- le fait d'acheter un bien bâti déjà existant contribue à moins consommer de foncier.

La création de cette MAM devrait permettre aux 3 assistantes maternelles concernées par le projet d'asseoir leur activité et d'accueillir jusqu'à 12 enfants.

Les bâtiments d'accueil de la petite enfance étant éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), M. VIAULES propose à l'assemblée de solliciter à ce titre une aide auprès de l'Etat ainsi qu'une aide auprès du Département, de la CAF et de la MSA.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition maison	182 000,00 €	Etat - DETR 2025 (40 %)	118 954,80 €
Frais d'acquisition	14 331,00 €	CAF/MSA	127 000,00 €
Travaux	131 876,00 €	Département	30 000,00 €
Maîtrise d'œuvre/études	16 817,50 €	Communauté de Communes	78 136,87 €

Equipement	9 067,17 €		
TOTAL	354 091,67 €	TOTAL	354 091,67 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité (3 voix contre : M. ROQUES, Mme BARTHE DE LA OSA, Mme LACROIX), approuve le plan de financement prévisionnel susvisé, décide de lancer l'opération, sollicite les subventions les plus importantes possibles auprès de l'État - DETR 2025, du Département, de la CAF et de la MSA et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président prend le soin de rappeler la tenue d'un séminaire organisé par le SCoT du Grand Albigeois le 20 mars prochain à 18 h 00 au siège de la Communauté de Communes. Comme cela a été souligné lors du Conseil Communautaire du 6 février dernier et au vu des enjeux pour le territoire, la participation du plus grand nombre est souhaitable (objectif : 3 élus par Commune).

Toujours en matière d'urbanisme, il indique qu'une réunion sur l'évolution à venir du PLUi sera organisée courant mars. Y seront conviés les Maires et les élus communaux en charge ou concernés par l'urbanisme.

M. CHAMAYOU fait part des interrogations formulées par certains montredonnais portant sur les éventuelles difficultés de vidage des déchets ménagers triés dans les colonnes le jour venu.

Mme ROLLAND indique qu'un sac souple de grande capacité sera mis à disposition de chaque foyer.

M. CALS rappelle qu'un sondage à destination de la population est actuellement en cours en vue d'effectuer le choix de l'habillage des colonnes (3 propositions). Au-delà d'un vote en ligne, il est aussi possible d'y procéder au siège de la Communauté de Communes.

M. le Président rappelle les dates des deux prochaines séances du Conseil Communautaire :

- lundi 24 mars à 20 h 30 : DOB et CFU 2024,
- jeudi 10 avril à 20 h 30 : BP 2025.

La séance est levée à 18 heures 50.

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Secrétaire,

Henri VIAULES